Envoyé en préfecture le 22/01/2025
Reçu en préfecture le 22/01/2025
Publié le 23/01/2025
ID : 064-216400382-20250120-2025_RH_011-DE

COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt janvier deux mille vingt-cinq à 19 h 30.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme CHARLANNE Sandrine, M. PICOT Olivier, M. GARIADOR Alain, Mme JOST Sybille, Mme DUCOURNAU Marcelle, Mme FAVRE Nathalie, M. GAROSI Rémy, Mme DACHARY Sylvie, Mme CAZAUX Marie-Christine M. AIME Ramuntxo, Mme BONNARDET Marlène M. FERRUS Stéphane, Mme CABROL Laurence, Mme THOMAS Nélize

---

Secrétaire de séance : Mme LAFFONTAS Céline

Absents excusés :
Mme CURUTCHET Maitena ayant donné pouvoir à M. ECHEVERRIA Philippe
M. DARRIGOL Daniel ayant donné pouvoir à M. GARMENDIA Jean
M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline
Mme HARAN Corinne ayant donné pouvoir à Mme CHARLANNE Sandrine

---

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres ayant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 16 janvier 2025
Date d'affichage : 16 janvier 2025
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2025/11

ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC – GROS ENTRETIEN - Programme "Sans subvention 2024 » APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 24GEEP297 – Dépose de 3 candélabres AP1-AP2-AP3- Zone Planuya

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de dépose de 3 candélabres AP1-AP2-AP3 - Zone Planuya.

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM GEEP.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme "Entretien Eclairage Public – Gros entretien - Sans subvention 2024",

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Envoyé en préfecture le 22/01/2025
Reçu en préfecture le 22/01/2025
Publié le 23/01/2025
ID : 064-216400382-20250120-2025_RH_011-DE

Le Conseil municipal, après en avoir entendu les explications :

DECIDE de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
- montant des travaux T.T.C 648,24 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus 54,02 €
- frais de gestion du TE64 27,01 €

TOTAL 729,27 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- F.C.T.V.A. (à récupérer par TE64) 106,34 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres 595,92 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) 27,01 €

TOTAL 729,27 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

MAIRIE D'ARCANGUES (Pyrénées-Atlantiques)

M. ECHEVERRIA Philippe.

La secrétaire de séance,

Mme LAFFONTAS Céline